

*Questions orales*

provinciales que veulent prendre l'Alberta et la Colombie-Britannique dans le domaine de la santé. La réforme du régime national de soins de santé repose sur des relations plus étroites, et non plus ardues, entre le fédéral et les provinces.

Le premier ministre ordonnera-t-il à sa ministre de la Santé de cesser de contrarier les provinces et de commencer à écouter ce qu'elles ont à dire au sujet de la réforme des soins de santé?

**Le très hon. Jean Chrétien (premier ministre):** Nous avons une loi au Canada qui précise bien que le régime de soins de santé est gratuit pour tout le monde.

● (1425)

Nous avons une loi qui établit clairement que le Canada n'aura pas un régime de soins de santé à deux niveaux, un pour les riches et un autre pour les pauvres. Nous avons aussi une loi au Canada qui prévoit que les fonds seront coupés à toute province qui s'engage dans cette voie.

La ministre a raison d'agir comme elle le fait. Elle veille tout simplement au respect des lois du Canada.

**M. Preston Manning (Calgary-Sud-Ouest):** Monsieur le Président, les difficultés financières du système des soins de santé viennent de ce que les paiements de transfert du gouvernement fédéral aux provinces au titre des soins de santé n'ont cessé de diminuer au cours des 15 dernières années. Pas plus tard que la semaine dernière, le ministre des Finances a promis de réduire encore davantage ces paiements de transfert.

Si le premier ministre tient vraiment à préserver le système des soins de santé, s'engagera-t-il aujourd'hui à maintenir les paiements de transfert à leur niveau actuel et, pour y arriver, à effectuer des compressions ailleurs?

**Le très hon. Jean Chrétien (premier ministre):** Monsieur le Président, c'est aujourd'hui un autre jour à marquer d'une pierre blanche. Voici que le chef du Parti réformiste nous supplie de ne pas procéder à des réductions. J'espère que le ministre des Finances en prend bonne note.

Nous avons dit dans notre programme que nous allions maintenir le niveau actuel des paiements de transfert aux provinces, que nous n'allions pas réduire ces paiements. Nous ne les avons pas réduits dans le dernier budget.

Ce que nous disons aux gouvernements provinciaux, c'est que nous voudrions en discuter avec eux. La ministre de la Santé est en train d'organiser une conférence que j'espère présider en juin et qui aura pour objectif de veiller à ce que le régime de l'assurance-maladie soit transférable pour tous les Canadiens, quels que soient leurs moyens financiers, et qu'il soit respecté et géré efficacement. Nous allons nous réunir pour cela. J'espère que le Parti réformiste approuvera cette façon de procéder. Hier, lorsque j'ai dit qu'il fallait maintenir ce régime au Canada, beaucoup de députés de son parti ont applaudi.

**M. Preston Manning (Calgary-Sud-Ouest):** Monsieur le Président, le premier ministre évite la question. Lorsque le régime national d'assurance-maladie a été lancé, le gouvernement fédéral s'est engagé solennellement à absorber la moitié du coût de ce programme pour les provinces.

Aujourd'hui, les paiements de transfert fédéraux au titre des soins de santé ne couvrent que 36 p. 100 de leur coût dans une province comme la Colombie-Britannique. Et pourtant, le gouvernement fédéral continue à utiliser la Loi canadienne sur la santé pour dire aux provinces comment financer et exploiter le régime. Autrement dit, le régime des soins de santé est en train d'étouffer entre la réduction des paiements de transfert fédéraux et une Loi canadienne sur la santé qui est désuète.

Je demanderai tout simplement au premier ministre s'il va mettre fin à la suffocation. Va-t-il promettre que les paiements de transfert fédéraux au titre des soins de santé ne seront pas réduits et donnera-t-il l'ordre à la ministre de la Santé d'accroître et non de réduire la marge de manoeuvre des gouvernements provinciaux dans la mise au point de solutions à leurs problèmes de soins de santé?

**Le très hon. Jean Chrétien (premier ministre):** Monsieur le Président, bien sûr qu'il y a des problèmes dans l'administration de l'assurance-maladie. C'est pourquoi nous voulons tenir une conférence.

C'est un bon régime. C'est un régime auquel les Canadiens sont attachés. Nous devons voir avec les gouvernements provinciaux comment on pourrait le réaménager afin qu'il se développe correctement. Il a toujours été très utile au Canada. Je crois que tous les Canadiens veulent le conserver.

Nous voulons travailler en ce sens, mais je me réjouis de constater que le Parti réformiste appuie la gratuité des soins et ne préconise pas la création de deux systèmes d'assurance-maladie au Canada.

[Français]

**Mme Pauline Picard (Drummond):** Monsieur le Président, ma question s'adresse à la ministre de la Santé. La compagnie Bio Vac, après 22 mois d'attente, n'a toujours pas reçu l'approbation de son vaccin BCG cancer, alors que Connaught de Toronto a obtenu une telle approbation après seulement 14 mois d'attente. J'ai rappelé hier à la ministre que son ministère appliquait une politique de deux poids, deux mesures.

Ma question est la suivante: Maintenant qu'elle a eu le temps de faire les vérifications nécessaires, la ministre peut-elle nous dire quand BioVac va obtenir son homologation?

● (1430)

**L'hon. Diane Marleau (ministre de la Santé):** Monsieur le Président, une demande a été soumise pour le produit BCG thérapeutique pour le traitement du cancer de la vessie, par les laboratoires Connaught, le 2 mars 1989. L'avis de conformité a été délivré le 25 avril 1990. Le processus d'approbation s'est donc étalé sur une période de treize mois et demi.

Le dossier de la Société Biochem pour le BCG cancer, un produit destiné au traitement du cancer de la vessie, a été reçu le 10 juin 1992. Il faut que la députée reconnaisse que nous recevons un nombre croissant de présentations de drogues nouvelles de recherche et de drogues nouvelles qui se qualifient pour une évaluation prioritaire, dû principalement aux progrès de l'industrie de la biotechnologie.

La révision de ces demandes prioritaires a préséance sur les demandes régulières déjà en attente et suivent un ordre chronolo-